

COMPTE RENDU DE LA **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JANVIER 2015**

Convocation du 15 janvier 2015

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, GAILLARD Stéphane, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, VETTER Bernard, WEISS Bernard, CRIQUI Marc, MARTZLOFF Christian, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, GUERRIER Catherine,.

Conseillers absents : BROSE Estelle, BECK Isabelle.

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014 a été adopté à l'unanimité .

1. Location de chasse n°2 : Appel d'offre infructueux et location par adjudication publique

Le Conseil Municipal prend acte qu'aucune offre n'a été déposée suite à la procédure d'appel d'offres pour l'attribution du lot n°2. De ce fait, la procédure d'appel d'offre est infructueuse.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et pris l'avis de la Commission Consultative Communale et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Acte que le lot n°2 sera offert à la location par voie d'adjudication publique
- Fixe la mise à prix à 1.600 euros
- Fixe la date limite de candidature au 2 mars 2015 à 18h.
- Fixe la date d'adjudication au lundi 13 avril 2015 à 18h.
- Autorise le Maire à procéder à la publicité de l'avis relatif à cette adjudication par un affichage en mairie et une insertion dans un journal local.
- Autorise le Maire à signer le bail de chasse et tous documents s'y rapportant ainsi que tous documents relatifs à cette adjudication.

2. Création d'un écoulement d'eaux pluviales rue Principale

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'empêcher les eaux pluviales venant de l'amont à la hauteur du n°14, rue principale de s'écouler sur le RD25 et dans le réseau d'assainissement général.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de remettre en fonctionnement l'évacuation des eaux pluviales venant de l'amont dans la rue Principale RD25 à la hauteur du n°14, rue principale, par la création d'un branchement au regard d'eaux claires du secteur.
- Décide d'affecter à ces travaux pour la création d'un écoulement « eaux pluviales » un montant maximum de 3.000 € TTC.
- Sollicite les subventions et aides dont pourraient bénéficier cet investissement.
- Adopte le plan de financement comme suit :
 - Fonds propres
 - Aide du Conseil Général
 - Participation éventuelle du propriétaire du terrain par lequel passent les eaux pluviales
 - Récupération de la TVA
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution et au paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du service assainissement 2015 à l'article 21532.

3. Dispositif PAPI –programme LIFE : lettre d'intention engageant le maître d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état d'avance des dossiers PAPI et LIFE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à établir et à signer la lettre d'intention engageant le maître d'ouvrage à réaliser les actions prévues au disposition PAPI et au programme LIFE du bassin versant aval Zorn-Landgraben et à signer tous documents s'y rapportant.

4. Centre Socioculturel : travaux de serrurerie

Le Maire informe le Conseil Municipal des divers travaux de serrurerie à réaliser au Centre Socioculturel.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de réaliser divers travaux de serrurerie dont la mise en place de serrures anti-panique et retient l'offre de l'entreprise Scherer de Mommenheim pour un montant maximum de 2.000 euros TTC.
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux.

Les sommes nécessaires seront prévues en section d'investissement du budget 2015 à l'article 21318.

Pour extrait conforme.

Ettendorf le 22 janvier 2015

Le Maire, Patrice WEISS